

## Pascal Arimont

Mitglied des Europäischen Parlaments

Mr. Philippe Goffin, Ministre des Affaires étrangères Rue des Petits Carmes, 15 1000 Bruxelles

Bruxelles, le 25 septembre 2020

## Classement en zone rouge du Grand-Duché de Luxembourg par la Belgique

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des mesures pour lutter contre la pandémie du COVID-19, les autorités belges ont décidé le 23 septembre de classer le Grand-Duché de Luxembourg comme "zone rouge".

Bien qu'il ait été clarifié que pour les résidents du Luxembourg, les séjours de moins de 48 heures en Belgique continuent à être possibles, qu'il n'y aura pas de restrictions aux frontières et que pour les séjours qui dépassent les 48 heures, les personnes ayant une fonction essentielle ou une raison essentielle dont les travailleurs frontaliers et les étudiants ne seront pas soumises à des restrictions, nous pensons que cette décision unilatérale est tout à fait erronée en ce qui concerne la situation épidémiologique réelle au Luxembourg et les liens amicaux étroits entre les deux pays.

Pour évaluer correctement la situation au Luxembourg, il faudrait – au-delà du seul taux d'incidence – inclure le taux de tests effectués, les stratégies nationales de tests, le taux de positivité, le taux d'hospitalisation, le taux de patients en réanimation, et le taux de mortalité. Nous rappelons aussi les circonstances particulières au Grand-Duché qui suit une stratégie de tests à grande échelle (y inclus les frontaliers).

Nous sommes convaincus que le cloisonnement national et la fermeture des frontières n'arrêteront pas ce virus. C'est pourquoi, à notre avis, cette décision unilatérale de la Belgique va à l'encontre de l'idée européenne.

D'une manière générale, une coordination beaucoup plus étroite devrait être mise en place entre les partenaires du Benelux et de l'Union européenne afin d'œuvrer à l'élaboration de mesures communes et cohérentes de protection et de critères d'évaluation des zones à risque.

En ce sens, nous vous invitons à promouvoir une solution européenne avec votre collègue luxembourgeois, qui nous lit en copie, afin d'éviter une fois pour toutes la fermeture des frontières et de définir des critères communs pour l'évaluation des zones à risque partout en Europe.

Nous vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Pascal Arimont

Membre du Parlement européen

Christophe Hansen

Membre du Parlement européen

**<u>Copie</u>**: Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes du Grand-Duché de Luxembourg